



CERCLE D'ESCRIME DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le 4 janvier 2010

Cher(e) Président(e), Cher Maître,

Nous avons le plaisir de vous inviter à :

**Epreuve de Zone Nord-Est
par Equipe Senior Hommes & Dames à l'épée**

Cette compétition aura lieu le :

**Dimanche 28 mars 2010
à Châlons en Champagne
à la salle d'Armes Jean Laforest**

19 avenue du Général Sarrail

51000 CHALONS en CHAMPAGNE

Epreuve interrégionale réservée aux Equipes d'épéistes Senior (juniors surclassés) Hommes et Dames. Cette compétition est sélective pour les championnats de France. Vous en trouverez ci-joint les modalités d'organisation et le règlement.

En espérant vous accueillir prochainement à Châlons en Champagne, nous vous prions d'accepter nos sentiments les plus cordiaux.

Les Maîtres d'Armes

J. LACOUR
C. LOISEAU

V. LACOUR

Epreuve de Zone par équipe Epée Homme & Dame « Senior »

Dimanche 28 mars 2010

REGLEMENT

- ARTICLE 1** Epreuve par équipe de seniors (juniors surclassés) hommes et dames réservée aux clubs la zone Nord-Est, qualificative pour les Championnats de France 2010.
- ARTICLE 2** **Le dimanche 28 mars 2010**
A la salle d'armes J. LAFOREST ; 19 avenue du Général Sarraill 51000 Châlons en Champagne.
Ouverture de la salle: 9h00; Appel des équipes:9h15; Scratch:9h45;
Début de l'épreuve:10h00
TED avec tirage de toutes les places. L'entrée dans la TED sera en fonction du classement national des 3 meilleurs tireurs.
Rappel Quotas : EHS: 4 ; EDS : 4.
- ARTICLE 3** Le Directoire Technique sera constitué sur place.
- ARTICLE 4** La tenue et le matériel des tireurs devront être conformes au règlement de la FFE et en parfait état : Tenue 350 Newton plus cuirasse de protection 800 Newton.
- ARTICLE 5** Le droit d'engagement est fixé à 25 " .
En cas d'absence d'une équipe, le règlement spécifique de la zone sera appliqué.
- ARTICLE 6** Les engagements :
Au plus tard le mercredi 24 mars 2010 avant minuit.
Par le biais de la Zone Nord-Est
- ARTICLE 7** Tout club engageant 1 équipe ou plus, devra **mettre à disposition de l'organisation un arbitre dûment qualifié** (régional en formation minimum) qui sera indemnisé suivant le barème FFE. **En cas de surnombre, les clubs seront avertis afin de ne pas déplacer leur arbitre.**
- ARTICLE 8** Compétition "NON STOP" - Buffet sur place
ATTENTION :
▪ Aucune boisson ni nourriture ne seront admises sur les pistes.
- ARTICLE 9** Est admise, aux extrémités des pistes, la présence du seul Maître d'Armes (ou de l'accompagnateur), les autres personnes se tiendront **impérativement** à l'extérieur des zones de combat.
RAPPEL : La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant . accompagnateur ;
- **N** pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- **N** pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaire dévolues à cet effet,
- **N** pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.
Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement des épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, les responsable technique régionale (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de la ligue (ou son représentant), le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.
- ARTICLE 10** Pour l'hébergement des tireurs et leurs accompagnateurs, se reporter à la liste des hôtels ci-jointe.
- ARTICLE 11** Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement et ses dispositions qui en découlent.
- ARTICLE 12** DOTATION : Les 4 premières équipes seront récompensées .
- ARTICLE 13** Pour le bon déroulement des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.
- ARTICLE 14** Toute contestation sera soumise à l'arbitrage du Directoire Technique.

QUESTIONS PRATIQUES

Restauration

Boissons chaudes et viennoiseries (matin)
Buffet froid et bar
seront assurés sur les lieux de la compétition

Liste des hôtels

(à retenir directement
par vos soins)

☞ LE RENARD ②	☎ 03 26 68 03 78
Place de la République (centre ville)	fax 03 26 64 50 07
☞ LE POT D'ÉTAIN ②	☎ 03 26 68 09 09
Place de la République (centre ville)	fax 03 26 68 58 18
☞ LE PASTEUR ①	☎ 03 26 68 10 00
46 rue Pasteur (centre ville)	fax 03 26 21 51 09
☞ IBIS ③	☎ 03 26 65 16 65
Route de Suippes	fax 03 26 68 31 88

☞ CAMPANILE ④	☎ 03 26 70 41 02
Centre Commercial du Mont-Héry	fax 03 26 66 87 85
Route de Reims (RN 44)	
☞ FORMULE 1 ④	☎ 08 91 70 52 11
Centre Commercial du Mont-Héry	
Route de Reims (RN 44)	
☞ 1ère CLASSE ④	☎ 03 26 67 42 18
Centre Commercial du Mont-Héry	fax 03 26 67 42 52
Route de Reims (RN 44)	
☞ ETAP HOTEL	☎ 08 92 68 30 71
Zone industrielle des Escargotières	

Maîtres d'Armes Contact

* Jacques LACOUR - ☎ 06 79 58 22 40
du lundi au vendredi
* Cédric LOISEAU - ☎ 06 84 33 52 11
du lundi au vendredi

